Léaz Flash Info n°65
01/07/2025

Bel été à tous !

Conseil municipal
Lundi 22 septembre 2025

Permanence des élues
Mardi 9 septembre 2025 à partir de 17h

Bibliothèque
La bibliothèque vous propose plusieurs activités en juillet :

- Stage théâtre/réalisation de court métrage.

Vendredi 18 juillet, places limitées, sur inscription avant le 1er juillet

- Réalisation de bouquets des moissons

Pour les jeunes, les adultes ou parent-enfant. Places limitées sur inscription

Mercredi 23 juillet 14h-16h30

Contact et réservation : bibliotheque@leaz.fr ou 04 50 48 49 00

Inauguration des aménagements de requalification de la RD1206 à Léaz
limitation de vitesse / quais voyageurs / voies mixtes / stationnement covoiturage

Le samedi 5 juillet 2025 à Léaz – dès 10h30

- dès 10h24, arrivée de cyclistes par le bus et parade à vélo dans Léaz. Les Léaziens sont invités à participer !
- à 10h50 au Fort, l'association APICY des piétons et cyclistes organise une convergence à vélo, en provenance de Valserhône et du Pays de Gex, pour une traversée du Fort l'Ecluse puis du tunnel.
- à 11h30, rassemblement vers la Stèle pour l'inauguration
- suivie d'un moment convivial à la salle Maurice Raisin

Fermeture nocturne et circulation alternée sur l'A40 dans le tunnel du Vuache
Du 21 au 25 juillet 2025, l'A40 sera fermée dans les deux sens entre les diffuseurs n°11 et n°13 de 20h30 à 6h00. Des itinéraires de substitution seront mis en place.

Du 28 juillet au 1er août 2025, la circulation sera en mode bidirectionnel dans le tunnel, avec interdiction pour les convois exceptionnels et les transports de matières dangereuses.

Incivilités - Nuisances
La commune constate régulièrement certaines nuisances : aboiements de jour comme de nuit, chiens en liberté, non-respect des horaires de bruit (bricolage, travaux de jardin, musique), haies non taillées qui débordent sur la voirie…
Vous retrouverez au verso les détails des réglementations en vigueur.
Merci de vous y conformer pour vivre un été serein.

Ouverture de la mairie
Lundi 13h-18h
Mercredi 8h30-12h
Jeudi 13h-16h30
Et sur rendez-vous

Contact
mairie@leaz.fr
04 50 48 23 01

Bibliothèque
Mercredi
10h-12h et 16h30-18h30
Jeudi 16h30-18h30
Dernier samedi 10h-12h

Mairie de Léaz
9 rue Saint Amand
01200 Léaz
mairie@leaz.fr
04 50 59 23 01

DÉCHETS VERTS

Les déchets verts de jardin doivent être portés en déchetterie SANS AUCUN SAC (point vert à Léaz ou déchetterie à Peron).

Le point vert de Léaz est strictement réservé aux particuliers de la commune (pas aux entreprises, ni aux entreprises travaillant pour des particuliers).

Il est formellement interdit de brûler les déchets verts, et ce toute l'année.

ELAGAGE

Les haies et les arbres en bordures de voies doivent être entretenus et élagués par les propriétaires.

Situés à moins de 2m de la limite, ils ne doivent pas dépasser 2m de hauteur.

AVIS DE LA MAIRIE

Arrêtés municipaux et préfectoraux.

Les arrêtés sont disponibles en Mairie et sur le site de la commune.

Un rappel s'impose pour vivre en bon voisinage, pour la tranquillité et la sécurité de tous.

ANIMAUX DOMESTIQUES

Nous vous rappelons que les animaux domestiques sont sous votre entière responsabilité. Les chiens doivent être à proximité immédiate de leur propriétaire et sous sa surveillance.

Les aboiements ne doivent pas déranger le voisinage.

BRUIT

L'utilisation de tondeuses, perceuses, scies, motoculteurs, etc n'est autorisée qu'aux horaires suivants :

TRAVAUX DANS LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Jours ouvrables :

8h-12h et 14h-19h30

Samedi :

9h-12h et 15h-19h

Dimanche et jours fériés :

10h à 12h.

CHANTIERS DE TRAVAUX PUBLICS OU PRIVES (construction-démolition)

Jours ouvrables :

7h30-12h et 13h-19h

Samedi :

8h-12h et 15h-17h